



RAPPORT DE GESTION

Wallbridge Mining Company Limited Pour le trimestre clos le 31 mars 2024

Introduction

Le rapport de gestion qui suit analyse les activités commerciales, notamment la situation financière et les résultats d'exploitation de Wallbridge Mining Company Limited (la « **société** » ou « **Wallbridge** ») pour le trimestre clos le 31 mars 2024 et il est établi en date du 8 mai 2024. Ce rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités du trimestre clos le 31 mars 2024 et les notes y afférentes, lesquels ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et sont présentés en dollars canadiens. Certains montants en dollars qui figurent dans les présentes ont été arrondis pour faciliter la lecture. Les lecteurs devraient aussi consulter la plus récente notice annuelle de la société, notamment la rubrique sur les risques et les incertitudes, ainsi que les états financiers audités des exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022.

Survol

Wallbridge se consacre à la création de valeur par l'exploration et le développement durable de projets aurifères dans le corridor aurifère Detour-Fenelon, tout en respectant l'environnement et les collectivités où elle exerce ses activités.

Les projets les plus avancés de Wallbridge, Fenelon Gold (« **Fenelon** ») et Martinière Gold (« **Martinière** »), représentent un total cumulé de 3,05 millions d'onces de ressources aurifères indiquées et un total cumulé de 2,35 millions d'onces de ressources aurifères présumées. Fenelon et Martinière sont situées sur des parcelles de terrains à explorer de 830 km² contrôlées par Wallbridge.

Wallbridge a présenté une évaluation économique préliminaire (« **ÉÉP** »), dont les résultats sont positifs, portant sur son projet Fenelon Gold, selon laquelle la production aurifère annuelle moyenne est estimée à 212 000 onces sur 12 ans (se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 26 juin 2023).

Wallbridge détient une participation de 15,8 % dans les actions ordinaires de NorthX Nickel Corp. (« **NorthX** »), anciennement Archer Exploration Corp., par suite de la vente du portefeuille d'actifs de nickel de la société situés en Ontario et au Québec, en novembre 2022. Pour obtenir plus d'informations sur NorthX, il y a lieu de se reporter à la section Transactions entre parties liées, qui se trouve à la page 20 du présent rapport de gestion.

De plus amples renseignements sur Wallbridge figurent dans les documents déposés par la société auprès des organismes de réglementation, à www.sedarplus.ca, et sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

La rentabilité, les flux de trésorerie d'exploitation et la situation financière de Wallbridge dans l'avenir seront étroitement liés aux prix des métaux, à la tenue du dollar canadien et à la capacité de la société à financer la mise en valeur de ses actifs actuels et futurs. Bien que l'on s'attende à une certaine volatilité à court et moyen terme, la société estime que les conditions économiques actuelles restent favorables quant aux perspectives à long terme du prix de l'or.

Faits saillants trimestriels

Transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX

Le ministère des Mines a approuvé le transfert du plan de fermeture du projet Broken Hammer à NorthX le 28 février 2024. La lettre de crédit de 361 245 \$ au titre du plan de fermeture du projet Broken Hammer a été restituée à la société par le ministère des Mines le 8 mars 2024. Peu de temps après, la lettre de crédit a été annulée et la trésorerie soumise à des restrictions a été libérée.

Forage d'exploration

Au cours du premier trimestre de 2024, Wallbridge a réalisé des forages au diamant sur 6 392 m au terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon, comme suit :

- 2 396 m à Fenelon;
- 3 996 m à Martinière.

Une analyse des forages au diamant et d'autres programmes d'exploration pour 2024 figurent à la section Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon du présent rapport de gestion.

Perspectives

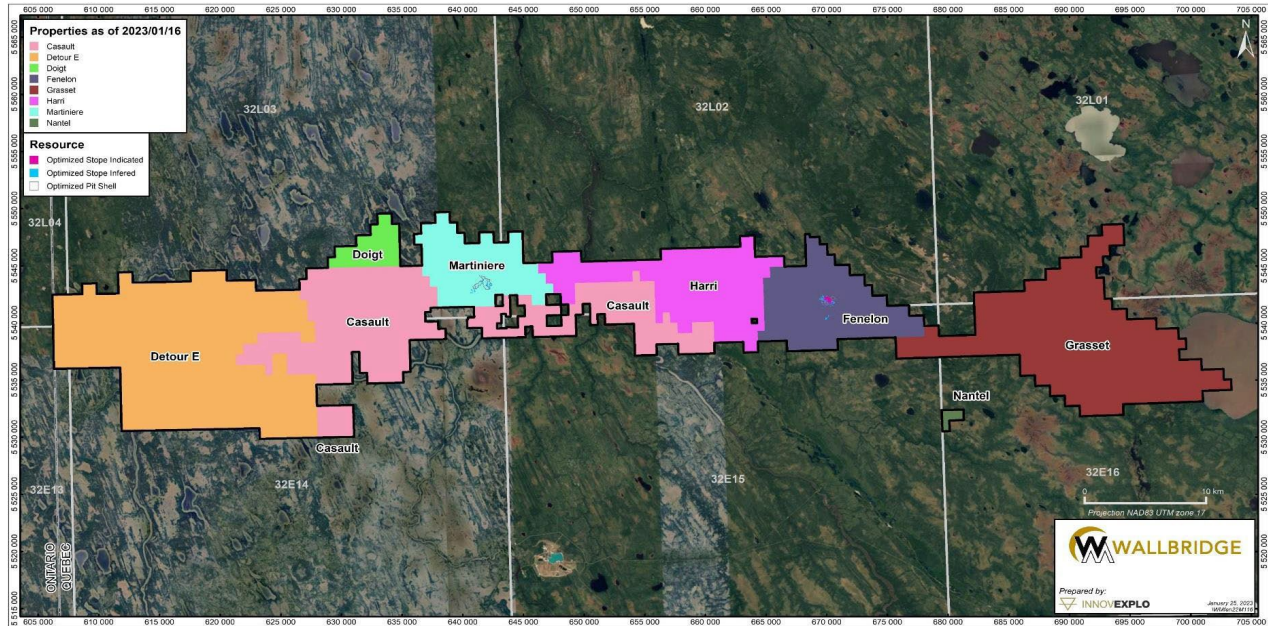
Le programme d'exploration entièrement financé de la société pour 2024, tel qu'il a été annoncé le 16 janvier 2024, comprend la réalisation de travaux de forage d'environ 23 000 m au terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon à l'échelle du district. Environ 55 % du programme de forage prévu de la société sera consacré à la mise en valeur et à l'agrandissement des ressources minérales à Martinière, le reste étant affecté à Fenelon et aux travaux d'exploration régionaux primaires. De plus, le financement a été affecté à des études techniques à Martinière et à Fenelon en vue de la réception de l'ÉÉP au début de 2026, qui permet d'évaluer de façon plus approfondie le potentiel économique des gisements Fenelon et Martinière.

Le programme des travaux prévus de 2024 s'établit comme suit :

Programme des travaux de 2024		
	Description	Budget
Martinière – activités de forage de ressources et d'exploration (comprend 900 000 \$ d'études techniques et environnementales)	13 000 mètres	8,9 \$ M
Fenelon – agrandissement de la minéralisation connue et forage d'exploration (comprend 900 000 \$ d'études techniques et environnementales)	5 000 mètres	4,5 \$ M
Exploration régionale – forage d'exploration, analyse géophysique et autres	5 000 mètres	3,6 \$ M
Dépenses d'investissement		0,2 \$ M
Charges générales et administratives		4 \$ M
Totaux	23 000 mètres	21,2 \$ M

Terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon

La Société se concentre actuellement sur l'exploration et l'aménagement de son terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon situé dans le Nord-du-Québec. Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon comprend deux projets (Fenelon et Martinière), où la phase d'exploration est avancée et qui affichent actuellement des ressources minérales indiquées et présumées, ainsi que d'autres terrains d'exploration adjacents aux premiers stades de mise en valeur.



La mise à jour de l'estimation des ressources minérales réalisée en janvier 2023 (l'« ERM de 2023 »), a révélé des teneurs nettement bonifiées et des onces supplémentaires aux propriétés Fenelon et Martinière détenues en propriété exclusive, établissant à 3,05 millions d'onces le total cumulé des ressources aurifères indiquées et à 2,35 millions d'onces le total cumulé des ressources aurifères présumées. Les propriétés Fenelon et Martinière, situées sur des parcelles de terrains destinées à l'exploration de 830 km² contrôlées par Wallbridge, ont le potentiel de déboucher sur une exploitation minière commerciale, et elles sont situées près d'infrastructures d'électricité et de transport existantes.

L'ERM de 2023 pour Fenelon est fondée sur 1 350 trous de forage récents et historiques totalisant environ 537 000 m, avec un espacement variable allant de 20 à 200 m dans les zones Gabbro, Tabasco-Cayenne et Area 51 et Ripley-Reaper. Ce nombre comprend 917 trous de forage totalisant quelque 450 000 m forés par Wallbridge depuis 2016. L'ERM de 2023 pour Martinière est fondée sur 596 trous de forage récents et historiques totalisant environ 169 000 m, avec un espacement variable allant de 20 à 150 m dans les zones Martinière Nord, Martinière Ouest, Martinière Centre, Bug Lake et Horsefly. Un total de 54 trous a été foré par Wallbridge depuis l'acquisition de Balmoral Resources Ltd. (« **Balmoral** ») en 2020 et a été pris en compte dans l'ERM de Martinière. Il y a lieu de se reporter au communiqué de presse de Wallbridge daté du 17 janvier 2023 pour obtenir plus de détails sur les résultats de l'ERM de 2023.

Le 29 décembre 2023, la société a déposé un rapport technique modifié et mis à jour, rédigé conformément au Règlement 43-101 visant le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon intitulé « NI 43-101 Technical Report for the Detour-Fenelon Gold Trend Property, Québec, Canada and Preliminary Economic Assessment of the Fenelon Gold Project » dont la date de prise d'effet est le 26 juin 2023 (le « **rapport technique modifié** »). Ce rapport technique modifié a été préparé pour la société par InnovExplo Inc., BBA Inc., WSP Canada Inc., G-Mining Services Inc., ASDR Canada Inc., Hydro-Ressources Inc. et Responsible Mining Solutions Corp. et rédigé par Carl Pelletier, géo., Vincent Nadeau-Benoit, géo., Simon Boudreau, ing., Marc R. Beauvais, ing., Gail Amyot, ing, Martin Houde, ing., Luciano Piciacchia, ing., Ph. D, Mélanie Turgeon, ing., Jonathan Cloutier, ing., André Harvey, ing., Nathalie Fortin, ing., Valérie J. Bertrand, géo., Jean-Louis Roberge, ing., Dan Chen, ing., Martin Lessard, ing. et Michael Verreault, ing., chacun étant une personne indépendante et qualifiée selon la définition du Règlement 43-101. Le rapport technique modifié intégral est disponible à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la société, à www.wallbridgeminig.com.

Fenelon

Le projet Fenelon est situé dans la région administrative Nord-du-Québec, à environ 75 kilomètres à l'ouest-nord-ouest de la ville de Matagami, dans la province de Québec, au Canada. En mai 2020, Wallbridge a acquis les propriétés entourant Fenelon Gold auprès de Balmoral. Wallbridge détient une participation indivise exclusive dans les propriétés adjacentes acquises.

Depuis l'acquisition de Fenelon en 2016, Wallbridge a réalisé des forages en surface et souterrains sur environ 452 400 m et effectué l'extraction d'échantillonnages en vrac souterrains à Fenelon en date du 31 mars 2024. Les programmes de forage ont permis d'accroître avec succès l'étendue du système minéralisé de Fenelon latéralement et en profondeur, y compris de nouvelles découvertes dans les zones Area 51 et Lower Tabasco-Cayenne.

L'ERM de 2023 pour Fenelon comprend 2,37 millions d'onces de ressources aurifères indiquées et 1,72 million d'onces de ressources aurifères présumées, ce qui représente une nette augmentation de la teneur en or et une augmentation modeste des onces contenues comparativement à l'ERM de 2021. L'ERM de 2023 forme le fondement de l'ÉÉP de Wallbridge qui a été réalisée au cours du deuxième trimestre de 2023. En se fondant sur l'ÉÉP (résumée aux pages 2 et 3 du présent rapport de gestion), Wallbridge évalue maintenant les prochaines étapes en vue de la mise en valeur de son projet aurifère le plus avancé.

Fenelon est assujéti à trois redevances distinctes équivalant à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 4 % sur la production future, le cas échéant, provenant de 19 claims et d'un bien loué et assujéti à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 0 % à 1 % sur la production future, le cas échéant, provenant des autres claims. Une partie de ces redevances est assortie de clauses de rachat.

Les 5 000 m de forage prévus pour Fenelon en 2024 sont principalement destinés à tester la minéralisation aurifère à proximité de la conception de la mine établie dans l'ÉÉP, où il est possible d'améliorer l'ensemble des paramètres économiques du projet. Plusieurs études techniques sont également prévues en 2024 à Fenelon dans le but de rehausser les paramètres économiques du projet.

Le 4 mars 2024, la société a annoncé que, depuis le début de l'exercice, elle avait réalisé sa première phase de forage de neuf trous de 2 500 m visant la minéralisation aurifère à haute teneur près de la surface sur le terrain du projet Fenelon. Les résultats de titrage sont actuellement en instance. La deuxième phase de forage à Fenelon sera mise en valeur une fois que les résultats finaux de la première phase des résultats de forage auront été reçus et intégrés au modèle géologique.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter les plus récents communiqués de la société, disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com), pour connaître les détails des résultats de forage et des programmes d'exploration annoncés pour Fenelon.

Wallbridge a réalisé des forages au diamant en surface sur 2 396 m à Fenelon au cours du trimestre clos le 31 mars 2024.

Martinière

Le projet Martinière est situé à environ 30 kilomètres à l'ouest de Fenelon et fait partie du portefeuille de propriétés dans le corridor aurifère Detour-Fenelon provenant de l'acquisition de Balmoral en 2020. Le projet Martinière se trouve 45 km à l'est de la mine Detour Lake et fait partie d'un groupe de claims contigus d'une superficie totale de 61,7 km². La majeure partie de la propriété Martinière est assujettie à une redevance de 2 % calculée à la sortie de la fonderie en faveur des anciens propriétaires qui sera payable lorsque la production commerciale commencera. La société détient une participation de 100 % dans le projet Martinière.

Pour 2023, l'ERM de Martinière comprend 0,68 million d'onces de ressources aurifères indiquées et 0,63 million d'onces de ressources aurifères présumées, une augmentation importante de la teneur en or et des onces contenues comparativement à l'estimation des ressources minérales de 2021. Les détails des résultats de l'ERM de 2023 se trouvent dans le communiqué de presse de Wallbridge daté du 17 janvier 2023.

Les travaux de forage sur 30 771 mètres réalisés par Wallbridge à Martinière en 2021 et 2022 ont permis d'établir avec succès un lien entre les corridors Martinière Ouest et Bug Lake, prolongeant les zones connues le long de l'axe et en profondeur et menant à la découverte de nouvelles zones de minéralisation (il y a lieu de se reporter aux communiqués de presse de Wallbridge datés du 30 août et du 12 octobre 2022).

Les deux zones aurifères minéralisées à Martinière sont ouvertes parallèlement à la direction, mais une grande partie n'a toujours pas été sondée sous la profondeur verticale de 400 mètres. En outre, il y a de nombreuses cibles d'exploration pouvant contenir de nouvelles zones aurifères et des gisements satellites.

La première structure en importance du projet est la zone de faille Bug Lake (« **ZFBL** »), orientée nord-nord-ouest, qui contient le gisement Bug. La ZFBL est une unité porphyrique de quartz à grain fin qui présente à ses bordures des zones de brèches intenses et de cisaillement local, de silicification modérée à intense et d'altération de séricite. La minéralisation aurifère, associée typiquement à de la pyrite à grain fin, est présente dans les zones de silicification et d'altération qui entourent le porphyre ainsi que dans les structures subparallèles et les zones de veines qui se développent dans le toit et le mur de faille de la ZFBL.

L'autre tendance aurifère dominante est la zone de cisaillement Martinière Ouest (« **ZCMO** ») qui est orientée nord-est et qui contient le gisement Martinière Ouest. Elle coupe la portion sud d'une intrusion gabbroïque multiphase et est interprétée comme étant une faille secondaire partant de la Zone de déformation Sunday Lake (« **ZDSL** »). La ZCMO est stratigraphiquement concordante, d'une largeur variant de 200 à 300 m et définie par une faible structure de déformation, des veines et de la silicification localisée, ainsi que par 1 à 5 % de pyrite disséminée. Elle est orientée à un angle d'environ 60 degrés par rapport à la ZFBL.

Le forage prévu au budget de 2024 se déroulera en deux phases : la phase 1 d'environ 7 500 mètres est prévue pour mars et avril 2024, la phase 2 d'environ 5 500 mètres étant prévue pour le troisième trimestre de 2024.

En date du présent rapport de gestion, deux appareils de forage ont été mobilisés à Martinière et les forages ont commencé au début de mars 2024.

La campagne de forage de 2024 à Martinière a été conçue pour atteindre trois objectifs principaux :

- agrandir et mettre à niveau la ressource aurifère actuelle;
- recueillir un échantillon représentatif de matières minéralisées pour des études de caractérisation métallurgique;
- recueillir des données sur les carottes de forage orientées pour appuyer des études géomécaniques de caractérisation de la formation rocheuse.

Les résultats du programme de forage de Martinière seront intégrés dans une évaluation économique préliminaire combinant Fenelon et Martinière qui sera achevée dans un délai réaliste (début 2026).

Les études techniques planifiées pour Martinière en 2024 comprennent des essais métallurgiques ainsi que des études géomécaniques et hydrogéologiques.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter les communiqués de presse de la société, disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgeminig.com), pour connaître les détails des programmes d'exploration et les résultats de forage annoncés pour Martinière.

Wallbridge a réalisé des forages au diamant en surface sur 3 996 m à Martinière au cours du trimestre clos le 31 mars 2024.

Detour East

La propriété Detour East fait partie du portefeuille de propriétés dans le corridor aurifère Detour-Fenelon provenant de l'acquisition de Balmoral. La propriété couvre plus de 20 km de la ZDSL et de la zone de déformation Lower Detour (« **LDDZ** ») qui s'étendent vers l'est à partir de la frontière entre le Québec et l'Ontario. La ZDSL est une structure majeure orientée est-ouest de la ceinture de roches vertes du nord de l'Abitibi qui contient la mine d'or Detour Lake, environ 11 km à l'ouest, tandis que la LDDZ contient le gisement d'or Zone 58N d'Agnico.

La société détient une participation de 100 % dans 424 claims se trouvant sur la propriété Detour East et est l'exploitant d'une coentreprise d'exploration comprenant 18 claims situés sur la propriété Detour East. La totalité de la propriété est assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2 % payable à un ancien propriétaire, qui peut être rachetée en tout temps pour 1,0 million de dollars pour la première tranche de 50 % du droit à la redevance calculée à la sortie de la fonderie et 2,0 millions de dollars pour le reste.

Afin que Wallbridge puisse consacrer la majeure partie de ses dépenses d'exploration à Fenelon, la société a conclu la convention d'option Detour le 23 novembre 2020 à l'égard de sa propriété Detour East avec Agnico. Aux termes de la convention d'option Detour, Agnico peut acquérir une participation de 75 % dans Detour East en affectant des dépenses totales de 35 millions de dollars à Detour East.

Selon les modalités de la convention, la société accordera à Agnico l'option d'acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 7,5 millions de dollars sur cinq ans, moyennant un engagement obligatoire de 2,0 millions de dollars pour les deux premières années (0,5 million de dollars avant le premier anniversaire et 1,5 million de dollars avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention définitive). Durant la période visée par l'option, Agnico aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété. Agnico a satisfait aux engagements minimums des premier et deuxième anniversaires de 2 millions de dollars au plus tard le 23 novembre 2022.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Detour.

Entre septembre et novembre 2021, Agnico a réalisé le forage au diamant de onze trous pour un total de 4 672 mètres sur la propriété Detour East qui couvre une partie de la ZDSL. Ces trous ont été conçus pour tester des cibles géologiques et géophysiques de minéralisation d'or et de métaux de base à proximité de la ZDSL et sur des structures interprétées connexes. Les cibles sont surtout concentrées sur la partie nord du bloc de claims de Detour East et tiennent compte des données des levés géophysiques et de données tirées des forages historiques fondés sur la lithologie et les résultats de titrage. Plusieurs trous de forage ont recoupé une minéralisation aurifère irrégulière.

Le programme de travaux sur le terrain de 2022 réalisé par Agnico consistait à cartographier et à faire de la prospection, ainsi qu'à réaliser une imagerie par drone à haute résolution, l'échantillonnage du sol et un examen des anciennes carottes de forage. Aucune valeur en or importante n'a été détectée dans les vingt-six échantillons soumis. En janvier 2022 et en novembre 2022, un levé magnétique aéroporté a été réalisé pour couvrir la majeure partie de la propriété selon un espacement de 50 m entre les lignes de vol. Ce levé a été réalisé en deux phases. En 2023, la compilation, l'interprétation et le ciblage des données ont été achevés de façon que les cibles soient prêtes pour les travaux de prospection qui seront réalisés en 2024. Le programme

d'exploration de 2024 comprend 8 000 m de forage d'exploration planifié pour tester les cibles générées et donner suite aux résultats du programme de 2021.

Casault

Le 18 juin 2020, Wallbridge a consolidé sa position le long du corridor aurifère Detour-Fenelon du fait de la conclusion de la convention d'option Casault avec Exploration Midland inc. (« **Midland** »), laquelle confère à la société le contrôle sur la totalité de cette ceinture sous-exploitée de 830 km².

Selon les modalités de la convention, la société peut acquérir une participation indivise d'au plus 50 % dans la propriété en finançant les dépenses de la phase un à hauteur de 5 millions de dollars et en versant des paiements en trésorerie de 600 000 \$ d'ici le 30 juin 2024, moyennant un engagement minimal de 1,75 million de dollars pour les deux premières années (0,75 million de dollars avant le premier anniversaire et 1 million de dollars avant le deuxième anniversaire de la conclusion de la convention). Durant la période visée par l'option, Wallbridge aura le droit d'agir comme exploitant de la propriété. Le 29 septembre 2023, la société et Midland ont modifié la convention à l'égard de la propriété Casault afin de proroger au plus tard au 30 juin 2025 l'exigence de dépenses de 2 millions de dollars du 30 juin 2024. À l'issue du financement des dépenses de la phase un, la société a la possibilité de porter sa participation indivise dans la propriété de Casault à 65 % en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 millions de dollars dans un délai de deux ans à compter de la date d'acquisition de la participation initiale de 50 %.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter la plus récente notice annuelle de la société pour connaître les détails de la convention d'option Casault.

Entre juillet et septembre 2021, Wallbridge a réalisé un programme de forage visant 13 trous pour un total de 5 256 m, lequel a sondé une variété de cibles d'exploration primaires à Casault. Les activités de forage ont visé surtout la partie nord inexplorée de la propriété, dans un rayon de 1 à 2 km au nord de la ZDSL, sur le même assemblage rocheux que celui qui contient le système aurifère Martinière de la société, à environ 4 à 12 km à l'est. Les résultats finaux de ce programme de forage ont été annoncés le 30 mars 2022.

Outre une intersection de 6,85 g/t Au sur 2,00 mètres dans le trou CAS-21-123 annoncée le 21 octobre 2021, le programme de forage a permis de détecter une minéralisation aurifère près de la frontière est de la propriété, vers Martinière. Les trous de forage CAS-21-126 à CAS-21-130 ont tous recoupé une minéralisation aurifère irrégulière avec un assemblage volcanique, un complexe intrusif ultramafique nouvellement découvert et la même structure nord-ouest-sud-est qui est interprétée comme contrôlant la minéralisation recoupée dans le trou CAS-21-123. Les structures ayant cette même orientation sont connues pour être d'importants conduits vers l'or à Fenelon, à Martinière et, comme il est indiqué ici, à Grasset et à Casault.

Un programme de suivi de trois trous de forage (993 m) visant à sonder cet environnement minéralisé aurifère nouvellement détecté a été réalisé au deuxième trimestre de 2022.

De février à mars 2023, la société a réalisé un programme de forage par vibration pour des tills se trouvant dans le bloc oriental de Casault, sondant une structure majeure, interprétée comme un thème dans la ZDSL. Il s'agissait du premier programme du genre jamais réalisé dans la ceinture Detour-Fenelon et cette méthode d'exploration est considérée comme une technologie prometteuse pour détecter les gisements aurifères ensevelis. L'échantillonnage du till de fond et du substrat rocheux a été réalisé et les résultats ont été suivis de travaux sur le terrain au troisième trimestre. Ces derniers seront utilisés pour déterminer l'orientation des futurs programmes de forage au diamant. Le programme d'exploration de 2024 comprend des travaux sur le terrain (cartographie, échantillonnage de tills), ainsi que des forages potentiels au diamant au cours du deuxième semestre de l'exercice.

Au 31 mars 2024, la société avait engagé des dépenses de 3 165 130 \$ qui comprennent des frais d'administration de 5 % et versé des paiements en trésorerie de 450 000 \$ aux termes de la convention. Les dépenses et les paiements en trésorerie restants permettant d'obtenir la participation indivise initiale de 50 % aux termes de la convention d'option Casault sont les suivants :

	Dépenses restantes	Paiements en trésorerie
Au plus tard le 30 juin 2024		150 000 \$
Au plus tard le 30 juin 2025	1 834 870 \$	–

Grasset

La propriété aurifère Grasset fait partie du portefeuille de propriétés dans le corridor aurifère Detour-Fenelon provenant de l'acquisition de Balmoral en 2020. La propriété est adjacente à la propriété Fenelon (100 % Wallbridge) et est situé environ 50 km à l'ouest-nord-ouest de Matagami, au Québec. La société détient une participation de 100 % dans la partie qu'elle a conservée de la propriété aurifère Grasset après la vente de certains claims de la propriété Grasset à NorthX en novembre 2022 et il n'y a pas de redevances sous-jacentes. NorthX a accordé à Wallbridge une redevance calculée à la sortie de la fonderie équivalant à 2 %, moins le montant des redevances préexistantes sur les parties grevées des claims de la propriété Grasset vendues à NorthX. Dans certains cas, Wallbridge se verra accorder un droit de premier refus visant l'acquisition de nouvelles redevances vendues par NorthX à l'égard des claims de la propriété Grasset achetés par NorthX auprès de Wallbridge. Entre 2021 et 2022, la société a réalisé un programme de forage de 5 trous pour un total de 5 904 m.

Le 18 novembre 2022, la société et NorthX ont conclu un accord de coopération visant la prospection de la propriété Grasset (l'« **accord de prospection** »). L'accord de prospection s'applique à la propriété Grasset, sans toutefois exclure les parties comprenant la ressource minérale située sur cette propriété (le « **secteur de coopération aurifère** »). Conformément à l'accord de prospection, Wallbridge se verra accorder le droit de prospection de l'or du secteur de coopération aurifère dans certains cas. Si les résultats des travaux de prospection de Wallbridge ou de NorthX dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation aurifère primaire, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 30 % tandis que Wallbridge en possèdera 70 %. Si par contre, les résultats des travaux de prospection de Wallbridge dans le secteur de coopération aurifère permettent d'établir une ressource minérale sous la forme d'une minéralisation primaire autre qu'aurifère, les parties formeront une coentreprise dans laquelle NorthX détiendra une participation de 70 % tandis que Wallbridge en possèdera 30 %. L'objectif d'une telle coentreprise sera d'assurer la prospection, la mise en valeur et l'exploitation d'une telle ressource minérale. L'accord de prospection est d'une durée de cinq ans et est assujéti à une résiliation anticipée dans certains cas.

Entre novembre 2021 et février 2022, Wallbridge a réalisé des forages d'exploration à 10 km au sud-est du gisement Fenelon pour donner suite à la présence d'or à Grasset, où les intersections passées comprennent 1,66 g/t Au sur 33 mètres et des sous-intervalles à teneur plus élevée, comme 6,15 g/t Au sur 4,04 mètres.

L'un des premiers trous de forage du programme, GR-21-109, a recoupé des veines de quartz-carbonate sulfureux contenant de l'or visible et titrant 42,63 g/t Au sur 0,50 mètre. La minéralisation aurifère dans ce secteur est encaissée dans des roches intrusives gabbroïques adjacentes à la ZDSL, à laquelle est associée une unité de conglomérats polymictiques épais et qui est représentée par de fortes zones de déformation fragile-ductile. Un autre trou de forage, FA-21-328, qui sondait des structures interprétées adjacentes à la ZDSL, a révélé une nouvelle minéralisation aurifère dont les résultats de titrage atteignent 9,98 g/t Au sur 0,60 mètre.

La géologie et l'orientation des zones de déformation dans ces trous sont semblables à celles du gisement d'or Fenelon, et analogues à d'autres gisements d'or bien connus dans le sud de l'Abitibi. Étant donné que cet environnement est favorable à la minéralisation aurifère, la société continuera de rechercher de nouvelles zones aurifères qui pourraient présenter des synergies avec une mine future à Fenelon. Un levé magnétique aéroporté par drone a été effectué en 2022.

Le 24 août 2023, la société a annoncé le lancement d'un programme d'un forage afin d'évaluer la propriété Grasset East Flexure, soit une importante zone cible d'exploration préliminaire de la propriété aurifère Grasset. Wallbridge a réalisé des forages au diamant en surface sur 10 967 m à la propriété aurifère Grasset au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le 13 novembre 2023, la société a annoncé la découverte d'une nouvelle zone de minéralisation aurifère dans la zone cible de Grasset East Flexure, à la propriété aurifère Grasset, dont elle est le propriétaire exclusif. En 2024, les plans d'exploration de la société comprennent l'interprétation et la modélisation géologiques des résultats de 2023, ainsi que le forage potentiel au diamant pour faire un suivi de ces résultats et tester les cibles d'exploration nouvellement mises en valeur.

Les lecteurs sont aussi invités à consulter les communiqués de presse de la société, disponibles sur le site Web de la société (www.wallbridgemin.com), pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'exploration et sur les résultats de forage annoncés pour la propriété aurifère Grasset.

Harri

La propriété Harri fait partie du portefeuille de propriétés dans corridor aurifère Detour-Fenelon. La propriété est située entre les projets aurifères Martinière et Fenelon de la société et couvre 20 km de la ZDSL, une structure orientée est-ouest de la ceinture de roches vertes du nord de l'Abitibi qui contient la mine d'or Detour Lake en Ontario (Mines Agnico Eagle) et contrôle aussi les gisements aurifères Fenelon et Martinière de la société.

La société détient une participation de 100 % dans la propriété Harri et cette dernière est grevée de redevances calculées à la sortie de la fonderie de 1 % et 2 %.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'indices importants connus de minéralisation d'or ou de métaux de base sur la propriété Harri. Cependant, il s'agit d'une propriété primaire à un stade précoce et les conditions géologiques offrent un excellent potentiel de gisements aurifères le long des zones structurales et des éventails de la ZDSL régionale. Un levé magnétique aéroporté par drone a été effectué en 2022.

Wallbridge a réalisé des forages au diamant en surface sur 436 m à la propriété Harri au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. D'autres travaux sur le terrain et de potentiels travaux de forage au diamant sont envisagés pour le deuxième semestre de l'exercice 2024.

M. François Chabot, ing., directeur, Études Techniques à Wallbridge est une « personne qualifiée » aux termes du Règlement 43-101. Il a revu et approuvé tous les renseignements scientifiques et techniques du présent rapport de gestion concernant la propriété aurifère Detour-Fenelon.

Résultats d'exploitation

Les résultats trimestriels des huit derniers trimestres clos le 31 mars 2024 se présentent comme suit :

	2024		2023		2022			
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	(371 068) \$	(1 114 256) \$	(5 312 487) \$	(164 017) \$	(821 604) \$	(28 588 287) \$	1 252 071 \$	4 250 214 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	1 251 000 \$	790 000 \$	(654 000) \$	2 021 000 \$	861 000 \$	(1 993 000) \$	3 449 000 \$	5 605 000 \$
Perte nette et résultat global	(1 622 068) \$	(1 904 256) \$	(4 658 487) \$	(2 185 017) \$	(1 682 604) \$	(26 595 287) \$	(2 196 929) \$	(1 354 786) \$
Perte nette par action – de base et diluée	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,03) \$	(0,00) \$	(0,00) \$

Les variations du bénéfice net et de la perte nette avant impôt sur le résultat au cours des huit derniers trimestres sont principalement attribuables à la perte non récurrente sur la convention de vente conclue avec NorthX en novembre 2022, aux pertes de valeur au titre du placement dans NorthX, à la prime liée aux actions accréditatives incluse dans les autres produits, au profit non récurrent sur la vente des actions de Lonmin Canada Inc. (« **Loncan** ») à Magna Mining Inc. (« **Magna** »), aux variations de la perte de valeur d'actifs de prospection et d'évaluation, aux coûts liés à la résiliation d'un contrat et à la provision au titre des coûts supplémentaires relatifs au plan de fermeture du projet Broken Hammer au quatrième trimestre de 2022. Le détail s'établit comme suit :

- Au quatrième trimestre de 2022, la vente des actifs et des passifs liés au nickel à NorthX a entraîné une perte de 27,6 millions de dollars.
- Les autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives ont été comptabilisés comme suit : 783 375 \$ au T1 2024; 535 161 \$ au T4 2023; 64 488 \$ au T3 2023; 780 714 \$ au T2 2023; 423 798 \$ au T1 2023; néant au T4 2022, 2 542 103 \$ au T3 2022 et 4 448 895 \$ au T2 2022. Les actions ordinaires accréditatives qui sont émises comprennent généralement une prime en raison des avantages fiscaux accordés à l'investisseur. Au moment de l'émission, la société estime la proportion du produit attribuable à la prime et aux actions ordinaires. La prime est estimée comme étant l'excédent du prix de souscription sur le cours de marché des actions et est comptabilisée comme un passif différé. La société comptabilise un montant proportionnel de la prime à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à titre d'autres produits associés à la prime liée aux actions accréditatives, ainsi qu'une réduction correspondante du passif différé au fur et à mesure que les dépenses admissibles à la déduction fiscale liée aux actions accréditatives sont engagées.
- Au deuxième trimestre de 2022, la société a repris une perte de valeur de 670 156 \$ sur la propriété Gargoyle par suite de la convention de vente conclue avec NorthX en novembre 2022. Il y a lieu de se reporter à la section Transactions entre parties liées à la page 20 du présent rapport de gestion pour obtenir plus de détails sur NorthX.
- La société a recouvré une somme de 275 667 \$ au titre des coûts liés à la résiliation d'un contrat en 2021 et au deuxième trimestre de 2022.
- La société a comptabilisé une provision supplémentaire de 1 020 849 \$ au titre des obligations de fermeture liées au projet Broken Hammer au quatrième trimestre de 2022 après examen et mise à jour des coûts liés au plan de fermeture. La provision était surtout attribuable à une année supplémentaire d'activités et à des coûts de surveillance additionnels. NorthX a pris en charge les obligations liées au plan de fermeture du projet Broken Hammer en novembre 2022.
- La société a réalisé un profit sur la vente des actions de Loncan à Magna de 1,7 million de dollars au quatrième trimestre de 2022.

- La société a réalisé un profit sur la vente de titres négociables de 775 862 \$ au quatrième trimestre de 2023.
- La société a comptabilisé une somme de 722 000 \$ au titre de son engagement totalisant jusqu'à 1 500 000 \$ visant à mettre à niveau la route facilitant l'accès à la faille géologique Sunday Lake située près de Matagami, au Québec, au troisième trimestre de 2023 et jusqu'à 349 000 \$ au quatrième trimestre de 2023.
- La société a comptabilisé une perte de valeur de 3 549 229 \$ au titre de son placement dans NorthX au troisième trimestre de 2023, en raison de l'importante baisse soutenue de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,075 \$ au 30 septembre 2023. La société a également comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX au premier trimestre de 2024, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,04 \$ au 28 mars 2024.

Comparaison du trimestre clos le 31 mars 2024 et du trimestre clos le 31 mars 2023

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, la société a inscrit une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 622 068 \$, comparativement à une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 682 604 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023. Les principales variations entre les deux périodes sont les suivantes :

- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la société a comptabilisé un montant de 783 375 \$ dans les autres produits relativement à la prime liée aux actions accréditatives, contre 423 798 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023.
- Les charges générales et administratives ont inscrit une baisse d'environ 230 000 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2024 par rapport au trimestre clos le 31 mars 2023. Les plus fortes baisses ont été constatées au titre des salaires, qui se sont établis à environ 100 000 \$, et des honoraires professionnels qui se sont établis à environ 50 000 \$.
- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la société a comptabilisé une perte de valeur de 213 692 \$ au titre de son placement dans NorthX, en raison de l'importante baisse de la juste valeur des actions de NorthX, déterminée d'après le cours de clôture des actions de NorthX de 0,04 \$ au 29 mars 2024. Il n'y a pas eu de coûts semblables au cours du trimestre clos le 31 mars 2023.
- Au cours du trimestre clos le 31 mars 2024, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 1 251 000 \$, comparativement à une charge d'impôt différé de 861 000 \$ au cours du trimestre clos le 31 mars 2023.

Budget pour 2024

La société a clos le premier trimestre de 2024 avec des fonds en caisse d'environ 24,4 millions de dollars, qui serviront à financer le solde de 15,8 millions de dollars des dépenses prévues au budget pour l'exercice 2024. La société s'attend à recevoir environ 8,3 millions de dollars au titre du crédit d'impôt relatif aux ressources du Québec d'ici la fin de 2024.

Le tableau qui suit présente une mise à jour des dépenses planifiées et prévues au budget pour 2024, comparativement aux dépenses engagées au cours du premier trimestre de 2024 :

Dépenses de 2024	Montants annuels prévus pour 2024	Montants réels au 31 mars 2024
Martinière – activités de forage de ressources et d'exploration ¹⁾	8 900 000 \$	1 955 223 \$
Fenelon – agrandissement de la minéralisation connue et forage d'exploration ²⁾	4 500 000 \$	2 111 550 \$
Exploration régionale – forage d'exploration, analyse géophysique et autres	3 600 000 \$	161 157 \$
Dépenses d'investissement ³⁾	200 000 \$	124 393 \$
Charges générales et administratives ⁴⁾	4 000 000 \$	1 072 230 \$
Total des dépenses	21 200 000 \$	5 424 553 \$

¹⁾ Les montants prévus au budget comprennent une somme de 900 000 \$ au titre des études techniques et environnementales et les montants réels au 31 mars 2024 comprennent une somme de 33 507 \$ au titre des études techniques et environnementales. Les montants réels excluent les éléments hors trésorerie de l'amortissement de 141 352 \$ et les charges au titre des options sur actions de 16 452 \$ inscrites à l'actif au titre des dépenses d'exploration pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

²⁾ Les montants prévus au budget comprennent une somme de 900 000 \$ au titre des études techniques et environnementales et les montants réels au 31 mars 2024 comprennent une somme de 117 914 \$ au titre des études techniques et environnementales. Les montants réels excluent les éléments hors trésorerie de l'amortissement de 196 343 \$ et les charges au titre des options sur actions de 19 747 \$ inscrites à l'actif au titre des dépenses d'exploration pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

³⁾ Les montants réels comprennent les entrées d'immobilisations corporelles de 121 000 \$, qui sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles et des paiements de loyers de 3 393 \$, qui sont comptabilisés dans les obligations locatives au 31 mars 2024.

⁴⁾ Les montants réels comprennent des intérêts sur les obligations locatives de 315 \$, qui sont inclus dans l'état du résultat net pour le trimestre clos le 31 mars 2024.

Actifs de prospection et d'évaluation

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 31 mars 2024 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2024	Dépenses	Sortie/ recouvrement	Solde au 31 mars 2024
Fenelon	198 726 893 \$	2 327 640	(693 000)	200 361 533 \$
Martinière	42 731 961	2 113 027	(554 000)	44 290 988
Grasset	5 752 702	82 542	(30 000)	5 805 244
Detour East	14 084 547	–	–	14 084 547
Hwy 810	4 518 371	154	–	4 518 525
Casault	1 984 564	49 970	(13 000)	2 021 534
Harri	5 388 566	28 431	–	5 416 997
Beschefer	810 572	–	–	810 572
Propriété N2	2 721 841	–	–	2 721 841
Nantel	140 316	–	–	140 316
Doigt	1 060 184	60	–	1 060 244
	277 920 517 \$	4 601 824	(1 290 000)	281 232 341 \$

Le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon est analysé aux pages 3 à 9 du présent rapport de gestion. La société ne consacre actuellement aucune dépense à la propriété Detour East, puisque Agnico y affecte des fonds dans le cadre de sa convention d'option en vue d'acquérir une participation dans cette propriété. Les dépenses ont été minimales sur les propriétés Harri, Doigt et Nantel, qui font également partie du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon.

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour le trimestre clos le 31 mars 2024 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	570 099 \$	633 267	22 124	24 599	1 250 089 \$
Camp et exploitation	827 588	595 078	31 426	–	1 454 092
Salaires et avantages	308 230	223 391	20 734	10 807	563 162
Main-d'œuvre contractuelle	86 862	82 393	2 785	–	172 040
Location de matériel et fournitures	38 057	27 398	1 447	–	66 902
Hélicoptère	111 152	352 469	–	–	463 621
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	169 562	41 227	4 026	14 564	229 379
Charge au titre des options sur actions	19 747	16 452	–	–	36 199
Amortissement des immobilisations corporelles	196 343	141 352	–	–	337 695
Total partiel	2 327 640	2 113 027	82 542	49 970	4 573 179
Crédits d'impôt du Québec	(693 000)	(554 000)	(30 000)	(13 000)	(1 290 000)
	1 634 640	1 559 027	52 542	36 970	3 283 179
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2024	198 726 893	42 731 961	5 752 702	1 984 564	249 196 120
Solde de clôture au 31 mars 2024	200 361 533 \$	44 290 988	5 805 244	2 021 534	252 479 299 \$

Les dépenses inscrites à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation au 31 décembre 2023 étaient les suivantes :

	Solde au 1 ^{er} janvier 2023	Dépenses	Sortie / Recouvrement	Solde au 31 décembre 2023
Fenelon	189 932 615 \$	12 916 372	(4 122 094)	198 726 893 \$
Martinière	37 192 476	8 346 485	(2 807 000)	42 731 961
Grasset	1 680 095	4 934 607	(862 000)	5 752 702
Detour East	14 084 547	–	–	14 084 547
Hwy 810	4 429 159	89 212	–	4 518 371
Casault	1 606 528	1 186 036	(808 000)	1 984 564
Harri	5 084 733	303 833	–	5 388 566
Beschefer	846 560	1 512	(37 500)	810 572
Propriété N2	2 715 790	6 051	–	2 721 841
Nantel	140 316	–	–	140 316
Doigt	1 054 222	5 962	–	1 060 184
	258 767 041 \$	27 790 070	(8 636 594)	277 920 517 \$

Les coûts inscrits à l'actif au titre des propriétés les plus actives du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	Fenelon	Martinière	Grasset	Casault	Total
Coûts liés aux forages et aux activités géochimiques et géophysiques	3 975 390	3 282 441	1 907 119	579 388	9 744 338
Camp et exploitation	1 708 811	1 446 172	1 168 198	348 269	4 671 450
Salaires et avantages	2 546 028	1 153 885	443 238	134 448	4 277 599
Main-d'œuvre contractuelle	535 299	510 283	175 069	70 171	1 290 822
Location de matériel et fournitures	357 418	299 486	106 060	32 509	795 473
Hélicoptère	697 674	947 567	771 647	10 972	2 427 860
Permis, paiements liés à des terrains, des services-conseils et des études	2 260 308	77 271	13 034	10 279	2 360 892
Provision pour les coûts de remise en état	125 800	–	–	–	125 800
Charge au titre des options sur actions	24 497	44 888	16 494	–	85 879
Amortissement des immobilisations corporelles	685 147	584 492	333 748	–	1 603 387
Total partiel	12 916 372	8 346 485	4 934 607	1 186 036	27 383 500
Crédits d'impôt du Québec	(4 122 094)	(2 807 000)	(862 000)	(808 000)	(8 599 094)
Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2023	8 794 278	5 539 485	4 072 607	378 036	18 784 406
	189 932 615	37 192 476	1 680 095	1 606 528	230 411 714
Solde de clôture au 31 décembre 2023	198 726 893 \$	42 731 961	5 752 702	1 984 564	249 196 120 \$

Situation financière et situation de trésorerie

Suit une comparaison des principaux éléments financiers de l'état de la situation financière de la société :

	31 mars 2024	31 décembre 2023
Actifs courants	34 246 086 \$	42 123 612 \$
Passifs courants	5 362 517 \$	9 471 312 \$
Fonds de roulement*	28 883 569 \$	32 652 300 \$
Provision au titre du plan de fermeture – long terme	1 415 660 \$	1 415 600 \$
Obligation locative à long terme	9 996 \$	17 205 \$
Capitaux propres	294 681 857 \$	295 982 323 \$

* Le fonds de roulement (mesure non conforme aux IFRS) correspond aux actifs courants moins les passifs courants.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, la société a enregistré une perte nette et un résultat global correspondant à une perte de 1 622 068 \$ et des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 2 078 153 \$.

Bien que la société n'ait aucune source de revenus, la direction estime qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations et financer les dépenses et charges administratives prévues pour au moins les douze prochains mois. La société devra recueillir des fonds dans l'avenir pour financer l'avancement de l'exploration et de la mise en valeur du terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon et pour s'acquitter de ses dépenses et charges administratives futures. Bien que la société ait réussi à mobiliser des fonds jusqu'à présent, comme en témoigne le produit du financement par capitaux propres obtenu en 2022 et en 2023, rien ne garantit qu'un financement adéquat sera disponible dans l'avenir ou disponible à des conditions acceptables pour la société.

Obligations contractuelles

Au 31 mars 2024, les obligations contractuelles et les engagements de la société se présentent comme suit :

Obligations contractuelles	Total	Courantes	2 ans	3 ans
Créditeurs et charges à payer	4 381 923 \$	4 381 923 \$	–	–
Paiements de loyers	32 263 \$	23 351 \$	8 912 \$	–
Apport pour la mise à niveau des routes ¹⁾	369 000	369 000	–	–
Total	4 783 186 \$	4 774 274 \$	8 912 \$	–

¹⁾ La société s'est engagée à verser au plus 1,5 million de dollars pour améliorer et mettre à niveau la route facilitant l'accès à la ZDSL située près de Matagami, au Québec. Le coût total du projet d'amélioration de la route est estimé à 6 500 000 \$; le gouvernement du Québec paiera le reste de la facture. Le premier paiement d'environ 60 000 \$ a été versé par la société en 2022, le deuxième paiement de 1 071 000 \$ a été versé par la société en 2024, et l'engagement résiduel de la société devrait être versé au deuxième semestre de 2024, après que les coûts auront été engagés.

Paiements d'option et dépenses relatifs aux biens d'exploration

Au 31 mars 2024, la société avait pris l'engagement d'effectuer un paiement en trésorerie de 150 000 \$ au plus tard le 30 juin 2024 et d'effectuer des dépenses d'exploration additionnelles de 1 834 870 \$ au plus tard le 30 juin 2025 en vue de l'acquisition d'une participation de 50 % dans la propriété Casault. Après avoir acquis une participation indivise initiale de 50 %, la société a la possibilité de porter à 65 % sa participation indivise dans la propriété de Casault en engageant des dépenses supplémentaires ou en versant des paiements en trésorerie totalisant 6 000 000 \$ dans un délai de deux ans à compter de la date de l'acquisition de la participation initiale de 50 %.

Les dépenses et les paiements d'options relatifs aux biens d'exploration sont à la discrétion de la société.

Capital social

Les actions ordinaires de Wallbridge se négocient à la TSX sous le symbole « **WM** » et à la OTCQB sous le symbole « **WLBMF** ». Le 8 mai 2024, les titres suivants étaient en circulation :

Actions ordinaires en circulation	1 016 249 538
Options sur actions	25 392 112
Unités d'actions différées	6 998 209
Bons de souscription	500 000
Après dilution	1 049 139 859

Éventualités

Diverses questions de nature juridique, fiscale et environnementale sont en cours à l'occasion en raison de la nature des activités de la société. Bien que l'issue des litiges en cours ou en instance au 31 mars 2024 ne puisse être prédite avec certitude, la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que ces litiges n'entraîneront pas de sortie de ressources pour régler l'obligation; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé, à l'exception de ce qui suit :

- La société a comptabilisé des coûts estimatifs de 205 000 \$ au titre des travaux de remise en état relativement au matériel endommagé à son usine de traitement des eaux, qui a causé un déversement mineur dans l'environnement en septembre 2023. Ces coûts ont été comptabilisés en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le 12 août 2021, le plan de fermeture révisé de la société visant Fenelon a été approuvé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (le « MERN »). Le plan de fermeture révisé tient compte d'ajouts au titre de perturbations futures qui n'étaient pas survenues au 31 mars 2024. Maintenant que son plan de fermeture a été approuvé, la société a augmenté la garantie financière donnée au MERN, de sorte qu'elle passe de 1 089 960 \$ à 2 908 600 \$, et elle haussera la provision relative au plan de fermeture lorsque les perturbations seront survenues.

Au 31 mars 2024, la société avait des lettres de crédit renouvelables de un an, garanties par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, de 2 873 600 \$ à l'appui du plan de fermeture de Fenelon. La provision au titre des plans de fermeture s'établit comme suit :

	31 mars 2024	31 décembre 2023
Projet Broken Hammer	– \$	2 477 366 \$
Fenelon	1 215 660	1 215 660
Martinière	393 472	393 472
Provision au titre du plan de fermeture	1 609 132 \$	4 086 498 \$
Plan de fermeture du projet Broken Hammer aux fins de la sortie	–	(2 477 366)
Partie courante de la provision au titre du plan de fermeture	(193 472)	(193 472)
Provision au titre du plan de fermeture à long terme	1 415 660 \$	1 415 660 \$

Transactions entre parties liées

La société avait conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

	Trimestres clos les	
	2024	31 mars 2023
Gemibra Media a)		
Services liés aux médias sociaux	– \$	14 100 \$
NorthX b)		
Autres produits liés aux ententes d'affectation et de sous-location, frais d'occupation des camps et autres recouvrements de coûts	(95 251)	(360 984)

- a) Les transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Gemibra Media a cessé d'être une partie liée de la société le 10 octobre 2023.
- b) En décembre 2023, la société a conclu une entente d'affectation visant à mettre le personnel de la société à la disposition de NorthX pour travailler sur le plan de fermeture du projet Broken Hammer, au besoin. La société facture également à NorthX l'utilisation des installations d'hébergement de Wallbridge situées sur le terrain du corridor aurifère Detour-Fenelon dans la région du nord de l'Abitibi, au Québec. Au 31 mars 2024, la société avait un montant à recevoir de 529 \$ de NorthX (23 807 \$ au 31 décembre 2023). Wallbridge et NorthX sont également parties à une convention relative aux droits des investisseurs et à un accord de prospection. Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

La société détenait une participation de 15,8 % dans NorthX d'une valeur comptable de 721 750 \$ au 31 mars 2024 (15,9 % et 978 506 \$ au 31 décembre 2023). Au 31 mars 2024, le chef de la direction et administrateur de la société était un administrateur de NorthX, conformément aux termes de la convention relative aux droits des investisseurs datée du 18 novembre 2022.

Après le 31 mars 2024, NorthX a procédé à un regroupement d'actions à raison de une (1) action ordinaire post-regroupement pour six (6) actions ordinaires préregroupement, ce qui a donné lieu à la détention de 3 007 293 actions ordinaires de NorthX par Wallbridge et représente une participation de 15,8 % dans NorthX.

Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs à la date des états financiers et les montants présentés des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris des attentes quant aux événements futurs qui sont considérés comme raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les jugements critiques utilisés dans l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à ceux utilisés dans l'établissement des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Changements de méthodes comptables, y compris la première application

IAS 1, Présentation des états financiers

L'IASB a publié une modification de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, en vue de clarifier une des exigences concernant le classement d'un passif en tant que passif non courant, notamment l'exigence selon laquelle une entité doit avoir le droit de différer le règlement du passif pour au moins 12 mois après la date de clôture. La modification comprend les éléments suivants :

- elle précise que le droit d'une entité de différer le règlement doit exister à la date de clôture;
- elle clarifie que les intentions ou les attentes de la direction quant à la probabilité que l'entité exerce son droit de différer le règlement n'ont pas d'incidence sur le classement;
- elle clarifie la manière dont les conditions de prêt influent sur le classement;
- elle clarifie les exigences liées au classement des passifs qu'une entité réglera ou peut régler en émettant ses propres instruments de capitaux propres.

Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers intermédiaires de la période considérée.

Gouvernance

Le conseil d'administration de la société approuve les états financiers et s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités financières. Le conseil exécute son mandat principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, formé en totalité d'administrateurs indépendants non membres de la direction. Le comité d'audit se réunit chaque trimestre avec la direction pour examiner les questions financières, et avec les auditeurs de la société. Le conseil d'administration a aussi nommé un comité de la rémunération, un comité des ressources humaines et un comité de gouvernance et des candidatures qui sont formés d'administrateurs non-membres de la direction.

Conflits d'intérêts

Certains des administrateurs de la société siègent également au conseil d'administration d'autres sociétés engagées dans la prospection et la mise en valeur des ressources naturelles, ce qui crée une possibilité de conflit d'intérêts. Toute décision de ces administrateurs doit être prise conformément à leur devoir et à leur obligation de faire preuve d'équité et de bonne foi envers la société et les autres sociétés concernées. Ces administrateurs sont tenus de déclarer toute situation qui les place en conflit d'intérêts et de s'abstenir de voter sur ces questions.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société au cours du trimestre clos le 31 mars 2024 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la société.

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes de la société pour le trimestre clos le 31 mars 2024 restent inchangés par rapport aux risques et incertitudes présentés dans la notice annuelle et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Terminologie et glossaire des termes techniques

À moins d'indication contraire, toutes les unités de mesure utilisées dans le présent rapport de gestion sont conformes au système métrique. Suit un glossaire de certains termes techniques et de certaines unités utilisés dans le présent rapport de gestion :

Acronymes	Terme
Au	Symbole chimique de l'or
Symbole	Unité
%	pour cent
\$, \$ CA	dollar canadien
cm	centimètre
g/t	gramme par tonne métrique
km	kilomètre
m	mètre
oz	once troy
oz/t	once (troy) par tonne courte (2 000 lb)
t	tonne métrique (1 000 kg)

Mise en garde relative à l'information prospective

Le présent rapport de gestion de Wallbridge contient des énoncés prospectifs ou de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions, les estimations, les projections et les interprétations à la date du présent rapport de gestion.

Tous les énoncés aux présentes, autres que ceux ayant trait à des faits historiques, constituent des énoncés prospectifs et comportent divers risques, incertitudes et hypothèses. En règle générale, il est possible de reconnaître les énoncés prospectifs à l'emploi de termes comme « chercher à », « croire », « s'attendre à », « prévoir », « continuer », « budget », « planifier », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « proposer », « potentiel », « cibles » et de variantes de tels termes et expressions ou d'énoncés indiquant que certains événements, mesures ou résultats « peuvent être », « pourraient être », « devraient être » ou « iront de l'avant », « seront pris », « seront atteints » ou encore qu'ils « se réaliseront ».

Les énoncés prospectifs portent notamment sur : les résultats de l'ÉÉP de Fenelon, l'utilisation du produit des placements privés, les programmes d'exploration de la société, le traitement fiscal des titres émis dans le cadre du placement privé d'actions accréditatives aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), la date retenue pour renoncer à toutes les dépenses admissibles en faveur des souscripteurs (le cas échéant), les perspectives de Wallbridge; les énoncés concernant le rendement futur potentiel des actions ordinaires de NorthX; les résultats de forage futurs; la capacité de la société à convertir les ressources présumées en ressources mesurées et indiquées; les questions environnementales; l'engagement des parties prenantes et les relations avec celles-ci; les paramètres et les méthodes entrant dans l'ERM de 2023 des propriétés Fenelon Gold (au sens donné à ce terme ci-dessous) et Martinière (au sens donné à ce terme ci-dessous) (collectivement les « gisements »); les perspectives, le cas échéant, des gisements; les forages futurs dans les gisements; et l'importance des activités et résultats d'exploration historiques.

Les énoncés prospectifs sont conçus pour aider le lecteur à comprendre les opinions actuelles de la direction sur ses perspectives à court et à long terme, et ils peuvent ne pas convenir à d'autres fins. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses et comportent des risques et des impondérables connus et inconnus ainsi que d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la société diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des réalisations futurs exprimés, de façon implicite ou explicite, par ces énoncés prospectifs. Bien que les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion soient fondés sur ce que la direction estime, ou estimait à l'époque, être des hypothèses raisonnables, la société ne peut garantir aux actionnaires et aux acheteurs éventuels de ses titres que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs, car d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les résultats ne sont pas conformes aux prévisions, aux estimations ou aux intentions, et ni la société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité de ces énoncés prospectifs. La société ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs figurant aux présentes pour tenir compte de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances, et elle rejette toute obligation à cet égard. À moins d'indication contraire, le présent rapport de gestion a été préparé en fonction des informations disponibles à la date du présent rapport de gestion. En conséquence, le lecteur doit éviter de se fier indûment aux énoncés prospectifs qui figurent aux présentes.

En outre, si un ou plusieurs des risques, incertitudes ou autres facteurs se concrétisent, ou si les hypothèses sous-jacentes se révèlent incorrectes, les résultats réels peuvent varier sensiblement de ceux décrits dans les énoncés prospectifs.

Les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés portent notamment sur : les résultats des activités d'exploration; la situation financière de la société et les conditions économiques générales; la capacité des activités d'exploration à prédire avec précision la minéralisation; l'exactitude de la modélisation géologique; la capacité de la société à réaliser d'autres activités d'exploration; la légitimité des titres de propriété et des participations liés aux gisements; l'exactitude des hypothèses, paramètres ou méthodes clés entrant dans l'ERM de 2023 et dans l'ÉÉP; la capacité de la société à obtenir les autorisations requises; les problèmes techniques d'ordre géologique et liés à la prospection et à l'extraction minière; la défaillance du matériel ou des processus; l'évolution du climat économique mondial; les prix des métaux; les taux de change; les attentes en matière d'environnement; les mesures communautaires et non gouvernementales; et la capacité de la société à obtenir le financement nécessaire. Outre l'information fournie dans le rapport de gestion, les risques et incertitudes liés aux activités de Wallbridge sont analysés dans les documents d'information déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, qui sont disponibles au www.sedarplus.ca.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains

Les informations relatives aux gisements et à l'ERM de 2023 fournies dans le présent rapport de gestion et auxquelles il est fait référence ont été préparées conformément au Règlement 43-101, qui diffère des exigences de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les termes « ressource minérale mesurée », « ressource minérale indiquée » et « ressource minérale présumée » utilisés dans ce rapport de gestion font référence aux termes miniers définis dans les normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « normes de définitions de l'ICM »), lesquelles définitions ont été adoptées par le Règlement 43-101. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport de gestion qui fournissent des descriptions de nos gisements minéraux conformément au Règlement 43-101 peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par d'autres sociétés américaines soumises aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements y afférents.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité des ressources minérales seront un jour converties en réserves. Conformément aux normes de définitions de l'ICM, une « ressource minérale présumée » constitue la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur (ou qualité) sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint. Les preuves géologiques suffisent à supposer, mais pas à vérifier, la continuité géologique et celle de la teneur (ou qualité). Le degré de confiance accordé à une ressource minérale présumée est inférieur à celui accordé à une ressource minérale indiquée; elle ne doit en aucun cas être convertie en réserve minérale. On peut raisonnablement s'attendre à ce que la majorité des ressources minérales présumées atteignent le rang de ressources minérales indiquées à la suite d'une exploration continue. Selon les règles canadiennes, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent pas servir de base aux études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans de rares cas. Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer qu'une partie ou la totalité d'une ressource minérale présumée est économiquement ou légalement exploitable. La divulgation des « onces contenues » dans une ressource est autorisée par la réglementation canadienne; toutefois, la SEC n'autorise normalement les émetteurs à faire état que de la minéralisation qui ne constitue pas une « réserve » selon les normes de la SEC, comme le nombre de tonnes et la teneur en place, sans référence aux mesures unitaires.

Les investisseurs sont avertis du fait que, bien que les termes soient quasi identiques à ceux des normes de définition de l'ICM, il existe des différences quant aux définitions et aux normes en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, sous sa forme modifiée (les « règles de modernisation de la SEC »), auxquelles les sociétés doivent se conformer pour le premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2021. Les règles de modernisation de la SEC remplacent les exigences d'information foncière historiques du guide sectoriel no 7 de la SEC. Depuis l'adoption des règles de modernisation de la SEC, cette dernière reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». Les informations sur les ressources minérales figurant ou mentionnées dans le présent rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés soumises aux normes américaines. Bien que les règles de modernisation de la SEC soient censées être identiques, pour l'essentiel, aux normes de définitions de l'ICM, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les règles de modernisation de la SEC et les normes de définitions de l'ICM. Par conséquent, rien ne garantit que les ressources minérales que la société peut déclarer comme « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » en vertu du Règlement 43-101 seraient les mêmes si la société avait préparé les estimations des ressources en vertu des normes adoptées aux termes des règles de modernisation de la SEC.

Daté du 8 mai 2024